



Charlesbourg, le 12 décembre 2005

Madame Danielle Dallaire  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la Commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain  
entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec  
N/D : 20-3972-9947

Madame,

À la suite de votre lettre du 5 décembre dernier concernant le projet susmentionné, voici l'information complémentaire à vos 2 questions.

**1. Les nouvelles courbes de la promenade Samuel-De Champlain**

- 1.1. La courbe vis-à-vis la côte Ross aurait un rayon de courbure de 400 mètres. Ce rayon de courbure permet une vitesse de conception de 95 km/h, ce qui est suffisant par rapport aux vitesses : affichée de 60 km/h et de conception de 70 km/h, qui ont été entendues entre la Commission de la capitale nationale du Québec et le ministère des Transports pour le présent projet.
- 1.2. La courbe entre les côtes à Gignac et de l'Église aurait pour sa part un rayon de courbure de 900 mètres. Ce rayon de courbure n'est nullement contraignant dans notre cas puisqu'il permet une vitesse de conception supérieure à 120 km/h.

... /2

**2. Les carrefours giratoires et la sécurité routière**

De par son concept, un carrefour giratoire adapté aux volumes de circulation et au type de véhicules y circulant est un aménagement reconnu comme étant plus sécuritaire que les carrefours avec feux de circulation. Notamment parce qu'ils présentent beaucoup moins de points de conflits (8 points de conflits dans un giratoire contre 32 points de conflits dans un carrefour en croix) et qu'ils incitent à une diminution de la vitesse.

Puisque le carrefour giratoire prévu à la côte de l'Église est le premier «vrai» giratoire à être aménagé dans la région de Québec et que conséquemment, les usagers ne sont pas familiers avec ce type d'aménagement, nous devons nous assurer que son design soit tel qu'il soit interprété adéquatement par tous les conducteurs pour les amener à effectuer les mouvements désirés.

Pour cette raison, le ministère des Transports continu à travailler avec la Commission de la capitale nationale pour identifier la façon la plus efficace d'aménager cette zone du projet pour qu'elle soit sécuritaire et permette une circulation optimum pour tous les usagers.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des inventaires et du plan,



CLAUDE STEVENS, ing.

CS/DV/af

p-j.

C.C. M. Luc Bergeron, ing., directeur